



Sécurité des spectacles et prévention pour les entrepreneurs de spectacles vivants - exploitant de lieux

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

La formation s'adresse à toute personne sollicitant l'obtention de la Licence d'entrepreneur de spectacle correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (1ère catégorie), ainsi que toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

Pré-requis : aucun

OBJECTIFS

Former à la sécurité des spectacles et sensibiliser les participants à leurs obligations sociales en tant qu'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques.

Permettre aux personnes ayant suivi la formation d'obtenir auprès de la DRAC la licence obligatoire de 1ère catégorie «exploitant de lieux».

MÉTHODE

Apports théoriques et cas pratiques.

CONTENU

Former à la sécurité des spectacles les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques :

- Connaître le **cadre juridique général** relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champs des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la **réglementation incendie** des établissements recevant du public (ERP) spécifiques aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du code de travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.
- Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Apports théoriques sous forme de cours, d'ateliers.

Visite d'ERP (salles de spectacles)

Validation par contrôle de connaissances conditionnée par la présence du stagiaire pendant la totalité de la formation. Evaluation sommative sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiple) avec une question éliminatoire par module. Validation si 80% de réponses exactes.

FORMATEUR

- Un responsable de sécurité
- Un régisseur général du spectacle
- Un responsable services techniques
- Un consultant en droit social